

## **Collectif des exploitants agricoles et des propriétaires riverains de la Route Départementale 16**

### **Qui sommes-nous ?**

Une association loi 1901 qui a été créée en 2010 lors de la précédente concertation et qui a pour objectifs :

- de collecter toutes les informations permettant de répondre aux interrogations des riverains de la route départementale 16.
- d'exprimer aux donneurs d'ordre notre position par rapport à ce projet.
- d'améliorer par le biais de nos propositions les conditions de circulation et de sécurité sur cette route
- de préserver le caractère rural de cette voie très utilisée par les exploitations agricoles.

### **Contexte:**

La départementale 16 est située entre le Bigard (sur la RD 901) et la zone de Bénécière à proximité de Hainneville haut. Elle est longue d'environ trois kilomètres et est concernée par quatre des tracés proposés.

Il y a sur cette route quatre sièges d'exploitation principaux et 2 sièges secondaires. Ces exploitations de type polyculture-élevage exploitent des parcelles de part et d'autres de la route. Cette situation implique pour certains exploitants la nécessité de faire traverser quotidiennement leurs animaux afin d'optimiser leur système herbager et de valoriser leur production en « lait de pâturage ». D'autre part, la départementale 16 constitue bien souvent le seul parcours possible entre les parcelles agricoles et les sièges d'exploitation. Les engins agricoles empruntent donc obligatoirement cette route.

Cette route à l'origine très rurale a vu peu à peu son utilisation évoluer. La chaussée initialement relativement étroite a été élargie pour maintenant atteindre les talus des deux côtés. Cela entraîne un accroissement de la vitesse des véhicules rendant quasi impossible des déplacements en vélo ou à pied. La suppression des bas-côtés complique également la sortie des engins agricoles venant des parcelles ou des exploitations car il n'y a plus d'espace entre la parcelle et la chaussée. L'accès à cette route est donc devenu dangereux.

Il y a également sept maisons d'habitation potentiellement impactées.

### **Les inquiétudes exprimées par rapport au projet de contournement :**

Déjà confrontés aux problèmes de sécurité et de trafic aujourd'hui, nos adhérents n'ont pas vu dans les propositions faites à ce jour de dispositions permettant d'améliorer la situation. Le peu d'intérêt accordé à la question agricole lors des réunions publiques n'est pas non plus propre à nous rassurer. Bien que les agriculteurs soient souvent au cœur des problématiques exprimées tel le maintien de la biodiversité si souvent évoqué lors de ces réunions, leur avis minoritaire est très peu pris en compte alors qu'ils sont les acteurs majeurs de ce territoire et les premiers concernés par ce projet.

Les sujets qui nous semblent particulièrement pénalisants et qui n'ont pas été évoqués aujourd'hui ou pas suffisamment sont :

- L'interdiction faite aux engins agricoles de circuler sur la nouvelle voie
- La situation des sièges d'exploitation que ce projet va isoler des parcelles
- Les liaisons entre les deux côtés de la route qui seront très compliquées
- L'emprise foncière des éventuelles voies de desserte agricole qui n'a pas été abordée.
- Le respect de la structure du bocage
- L'accès aux habitations existantes

Ces sujets impactent la pérennité et la viabilité des exploitations bordant la RD16 et, étant donné la configuration des fermes situées sur cette route, nous pensons qu'un aménagement foncier sera difficilement réalisable.

En outre, plusieurs de nos adhérents pointent l'incohérence qu'il y a entre les exigences environnementales qui leurs sont imposées en tant qu'exploitant et la destruction du bocage générée par ce projet.

Nous constatons également que cinq des fuseaux arrivent à proximité immédiate des bâtiments de la ferme de Bénécère en impactant très fortement cette structure et à un endroit bien peu apte à absorber une telle densité de trafic.

### **Notre position :**

En préambule, nous sommes surpris qu'un projet d'une telle ampleur n'apporte pas plus de bénéfice en ce qui concerne la circulation dans Cherbourg en Cotentin car cela semblait être le principal moteur de ce projet. Cela pose la question de son utilité d'autant plus que les usages vont se modifier et que la voiture thermique remplacée par des véhicules électriques moins polluants ne sera certainement plus d'actualité à l'horizon de l'inauguration de ce contournement.

Si néanmoins ce projet se poursuivait, nous ne pouvons adhérer aux propositions des fuseaux un, deux, trois et 2012 qui génèrent des contraintes telles qu'elles conduiront à plus ou moins long terme à la disparition des sièges d'exploitation situés à proximité.

Si ce projet devait néanmoins aboutir, le tracé le moins impactant pour les riverains de la RD16 serait le fuseau 4 à condition que le raccordement à la RD 901 soit optimisé afin de rendre ce trajet plus attractif que la RD16. En effet, le point noir situé en bas de l'avenue de Bénécère inciterait de nombreux automobilistes qui vont sur la Hague à continuer d'utiliser la RD16. Aussi, nous pensons que le fuseau 4 doit être complété après la traversée de la RD16 d'un tracé qui passerait à l'est de la Zone de Bénécère en utilisant une portion déjà aménagée qui serait prolongée par un tronçon aboutissant sur la RD901 aux environs de la déchetterie de Querqueville. Cette solution qui propose un raccordement à la RD 901 exempt de feux et de zones à forte urbanisation constitue un compromis qui renforcerait l'attractivité des voies structurantes et permettrait de soulager les routes « rurales » qui sont aujourd'hui choisies car elles donnent l'illusion de gagner quelques secondes.

Les donneurs d'ordres ont aujourd'hui la tâche de dessiner notre futur territoire, Un des enjeux affichés de ce projet pour l'aménagement du territoire est de maîtriser la péri-urbanisation. Avec l'avènement de la loi ZAN, les zones à urbaniser vont être très réduites et il n' a pas lieu de prévoir une ceinture éloignée d'une périphérie qui manque cruellement de desserte. Pour cette raison, le fuseau 4 nous semble également être la meilleure solution dans la mesure où il préserve aussi le foncier agricole.